

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 JUIN 2023

Objet :

**TARIFS LOCATIONS
SALLES COMMUNALES**

**Salle polyvalente
Salle du Peuple
Salle Ex-cantine**

N° : D - 2023 - 06 - 07 - 17

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le **15 JUIN 2023**
ID : 034-213401359-20230607-D2023_06_07_017-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **13 JUIN 2023**
Et publication ou notification
Du **15 JUIN 2023**
Le Maire :

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MÜLLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, M. Jean-Philippe GARCIA à Mme Solène PELLE, M. Julien RIBES à M. René COUSIN.

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : Mme Géraldine ESCANDE

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 28 Novembre 20217 fixant les tarifs de location et de caution des Salles du peuple, Polyvalente et de l'Ex-cantine.

Il propose de maintenir les tarifs et les dépôts de caution des salles du Peuple, Polyvalente et Ex-Cantine avec l'interdiction de pratiquer des grillades dans les salles mais envisage de créer une caution dégâts et ménage pour les associations locales lors de l'organisation de manifestations.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents + 4 procurations,

MAINTIENT, les tarifs suivants applicables depuis le 1^{er} Mars 2016 et instaure une caution dégâts/ménage pour les manifestations des associations locales :

	Salle du Peuple	Salle Polyvalente	Salle Ex-cantine
Sociétés locales			
Diverses manifestations locales	Néant	Néant	Néant
Caution Dégâts/Ménage	100 €	200 €	Néant
Résidents ou originaires			
De Lespignan	100 €	200 €	50 €
Dépôt de caution dégâts	500 €	1 500 €	200 €
Dépôt de caution ménage	60 €	100 €	40 €

RAPPELLE qu'en cas de dégâts occasionnés par les occupants ou locataires, le montant des réparations sera prélevé sur le montant de la caution déposée pour les salles Polyvalente et du Peuple et Ex-Cantine. En cas de défaut de ménage, le chèque de caution correspondant sera encaissé. Un état des lieux sera systématiquement réalisé avant et après chaque location, en présence d'un membre élu ou employé de la mairie et du locataire.

Les locataires devront déposer une attestation d'assurance de la salle pour la durée d'occupation avant la période de location.

Les salles sont occupées en priorité par les manifestations communales puis les manifestations des associations locales et enfin les particuliers.

MAINTIENT l'interdiction de pratiquer des grillades (feux, plancha, brasero, etc...) dans les salles communales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire

Géraldine ESCANDE

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

